

# Règlement du Concours de talents « C'est moi l'artiste » accueille « La France a un Incroyable Talent ».

*Organisé par la Ville de Montauban dans le cadre du Festival Montauban en Scènes*

## **Article 1 – Présentation et déroulement du concours**

La 5ème édition du concours de talents amateurs « C'est moi l'artiste » organisée par la Ville de Montauban dans le cadre du Festival Montauban en Scènes est ouverte à tous les talents (et pas seulement le chant) :

- **Danse / Cirque / Acrobatie / Sports**
- **Chant / Musique**
- **Magie / Record / Insolite / Performance / Animaux ...**

Le concours, qui accueille cette année l'équipe de casting de l'émission « La France a un Incroyable Talent », a lieu le 3 juillet 2019 à partir de 18h, sur la place Nationale de Montauban :

- Répétitions le jour même de 15h30 -17h.
- Sélections publiques à partir de 18h.
- Présentation de l'équipe de casting de l'émission et du déroulement de la soirée.
- Vote du public par candidat, comptage des votes.
- Vote du jury et délibération finale.
- Remise des 2 prix.
- Clôture par le passage des 2 lauréats.

## **Article 2 - Conditions de présentation à la sélection**

**Le concours est ouvert aux artistes amateurs et professionnels.**

Tout candidat doit être âgé **d'au moins 18 ans** à la date **du 01/07/2019** et inscrit au concours auprès de l'organisation du Festival : **[festivalmes@ville-montauban.fr](mailto:festivalmes@ville-montauban.fr)**

Les candidats mineurs souhaitant participer au concours peuvent s'inscrire en fournissant une autorisation parentale.

M. ou MME ..... autorise mon enfant .....né le ..... à .....,  
domicilié à ..... à participer au concours de talents amateurs.

Signature

### **Article 3 - Dossier d'inscription**

Pour qu'une candidature soit recevable, il faut un dossier d'inscription complet, à savoir :

- le bulletin d'inscription dûment complété et signé disponible sur le site Internet du Festival et la page Facebook dédiée.
- Photocopie d'une pièce d'identité du ou des participants.
- Photo du ou des participants.

L'accès au concours est gratuit.

Les frais de transport, de repas et d'hébergement ne sont pas pris en charge par le comité d'organisation.

### **Article 4 – Inscription au Concours**

Bulletin d'inscription à compléter et retourner avec tous les autres éléments du dossier d'inscription au plus tard **le mercredi 3 juillet 2019 par courrier et/ou par mail.**

#### **Festival Montauban en Scènes**

**Mairie de Montauban**

**9 rue de l'Hôtel de Ville**

**82 000 Montauban**

**Mail : [festivalmes@ville-montauban.fr](mailto:festivalmes@ville-montauban.fr)**

**Tel : 05.81.98.20.81**

### **Article 5 - Sélection des candidats**

Inscription préalable auprès de l'organisation du Festival Montauban avant le **3 juillet 2019 12H.**

L'inscription peut se faire individuellement ou en en groupe.

Chaque candidat présentera le numéro de son choix, en tenue de scène. La prestation ne pourra excéder **2 minutes.**

**Si les inscriptions sont supérieures au nombre de 20, la direction du festival et l'équipe de casting de l'émission « La France a un Incroyable Talent » se réservent le droit d'effectuer des pré-sélections avant le 3 juillet.**

## **Article 6 - Préparation des participants**

Pour éviter un changement de matériel entre chaque candidat, la ville met à disposition une série d'instruments : une batterie, une basse et un ampli, un clavier et des DI.

***Afin de donner toutes les chances à chaque candidat, les participants sont priés de se présenter à 15h30, place Nationale munis de leur bande son. La balance se fera de manière rapide avant la prestation.***

L'ordre de passage sera établi en fonction des contraintes techniques, par l'organisation, et sera communiqué aux participants après la clôture des inscriptions.

## **Article 7 – Critères d'attribution du prix du coup de cœur du Jury**

Le jury sera composé de 6 personnes reconnues pour leurs compétences artistiques ou professionnelles.

Il remettra le Prix du coup de cœur de jury-Cultura au candidat ayant reçu le total le plus élevé sur 10.

Les critères de notation seront :

- ✓ **Présence sur scène** (2 points)
- ✓ **Qualité de l'interprétation** (6 points) dont:
  - Maitrise de la technique de la discipline (2 points)
  - Interprétation (4 points)
- ✓ **Originalité de la proposition artistique** (2 points)

Le prix du jury-Cultura sera décerné le 3 juillet 2019 sur la Place Nationale de Montauban en parallèle du prix du public.

## **Article 8 – Critères d'attribution du prix du coup de cœur du Public**

Les personnes constituant le public auront à leur disposition des buzzeurs qui lui permettront de voter pour les candidats. (40 buzzeurs distribués sur présentation d'une pièce d'identité, gardée en caution. Pour plus d'équité au concours, il sera remis un seul boîtier « buzzeurs » par famille de participants au concours)

Leur vote permettra de décerner le Prix du public- La Poste.

En cas d'égalité de votes entre les candidats, il sera procédé à un vote par applaudissements de toutes les personnes présentes sur la Place Nationale.

Le candidat ayant recueilli le plus d'applaudissements sera alors reconnu gagnant.

Le prix du public- La Poste sera remis le 3 juillet 2019 sur la Place Nationale de Montauban, en parallèle du prix du jury.

## **Article 9 – Description des prix et des conditions de leur attribution**

Les prix annoncés ci-dessous seront remis ou présentés à l'issue du concours après le vote du jury et le vote du public.

### **Prix du public - La Poste :**

2 places pour un spectacle au choix sur la saison théâtrale de la ville de Montauban 2019/20 + le trophée de la Poste.

*Rmq : Les gagnants devront communiquer leur choix de spectacle pour la saison théâtrale 2019/20 au plus tard le 14 septembre 2019 pour garantir la réservation de leurs places.*

### **Prix du jury - Cultura :**

Un passage sur une scène professionnelle de 3 à 15 min en 1ère partie de la soirée de clôture du Festival le 13 juillet 2019 + une carte cadeau Cultura.

Rmq : le ou les gagnants du prix du jury devront préparer en prévision de leur passage sur une première partie de 2 à 4 titres maximum.

### **Article 10 – Pré-casting « La France a un Incroyable Talent ».**

Le concours C'est moi l'artiste accueille l'équipe de casting de l'émission « La France a un Incroyable Talent ». Les candidats auront 2 minutes pour convaincre ces derniers de les sélectionner pour participer aux auditions devant le jury de l'émission à Paris.

L'équipe de casting ne rendra pas de réponse définitive le soir de la sélection – cependant, il est possible de demander à certain candidat un complément d'information par la réalisation d'une interview filmée.

Si dans les 3 semaines qui suivent la date de la sélection, les candidats n'ont pas de nouvelles de la production, c'est que leur candidature n'aura pas été retenue. Dans la mesure du possible un mail sera envoyé aux participants.

S'ils sont retenus, la production prendra contact avec eux par téléphone pour définir les modalités de participation au tournage de l'émission.

**NB : Etre élu coup de cœur du jury et/ou du public ne garantit pas d'être sélectionné pour les auditions parisiennes de l'émission « La France a un Incroyable Talent ».**

### **Article 11 – Données Personnelles**

L'intégralité des performances sera captée et enregistrée par l'équipe de casting de l'émission « La France a un Incroyable Talent » afin qu'ils puissent effectuer leur sélection.

Ce droit à l'image ne donnera lieu à aucune contrepartie financière.

Il est rappelé que pour participer au concours, les candidats doivent nécessairement fournir certaines informations personnelles les concernant (nom, adresse, e-mail...).

Ces informations sont enregistrées et sauvegardées dans un fichier informatique pour une durée d'un an.

Elles sont collectées auprès des personnes concernées afin de :

- Prendre en compte de leur participation,
- Déterminer des gagnants,
- Attribuer et acheminer des prix.

Ces informations sont destinées à la ville de Montauban dans le cadre du festival Montauban en Scènes et à ses partenaires la Poste Direction MIDI-PYRÉNÉES NORD Branche Services-Courrier-Colis et Cultura Montauban. Ces informations seront communiquées à l'équipe de casting de

l'émission « La France a un Incroyable Talent » présente le soir du concours pour effectuer des sélections.

Les informations personnelles ne seront ni cédées à des partenaires, ni utilisées à des fins commerciales sauf indication contraire par le candidat.

En participant au concours, le candidat pourra également solliciter son inscription à un courrier électronique d'information de la Ville de Montauban dans le cadre du Festival Montauban en Scènes. Les données ainsi recueillies pourront être utilisées dans ce cadre légal.

En application de la réglementation générale relative à la protection des données à caractère personnel (RGPD) du 27 avril 2016, les participants disposent d'un droit d'accès, de rectification, de suppression ou d'opposition des données à caractère personnel les concernant. Pour exercer ces droits, merci de l'indiquer à la cellule festival à l'adresse suivante : festivalmes@ville-montauban.fr

## **Article 12 – Litiges**

Le présent règlement est soumis à la loi française.

Pour être prises en compte, les éventuelles contestations relatives au concours doivent être formulées sur demande écrite à l'adresse suivante :

Festival Montauban en Scènes

Mairie de Montauban

9 rue de l'Hôtel de Ville

82 000 Montauban

et au plus tard trente jours après la date limite de participation au Concours.

La participation au concours implique l'acceptation sans réserve du présent règlement. Cette acceptation est manifestée par l'action du participant dès lors qu'il valide son formulaire d'inscription.

Toute infraction aux dispositions du présent règlement édicté par l'organisateur peut entraîner l'exclusion du candidat contrevenant et ce, à la seule volonté de l'organisateur lui-même sans mise en demeure préalable. Dans ce cas, le contrevenant ne peut prétendre à aucune indemnité d'aucune sorte.

L'organisateur, se réserve le droit de prendre toutes les dispositions nécessaires pour régler au mieux les litiges découlant de cas non prévus par le règlement.

Tous les différends qui pourraient s'élever entre les candidats et l'organisateur à défaut de règlement amiable, seront portés devant les juridictions françaises.

Dans le cas où le concours ne pourrait avoir lieu, les candidats ne pourront exercer aucun recours contre l'organisateur.

Tout candidat ne respectant pas un des différents articles du présent règlement se verra éliminé du concours.

Le règlement est déposé et consultable au sein de l'Etude de la SELARL LPBH, Huissiers de Justice Associés à CAUSSADE (82300), 7, Avenue Edouard Herriot.

## FICHE CANDIDATURE SCENE OUVERTE

*A remplir par les candidats de manière lisible. Si groupe une seule fiche de candidature pour le groupe*

NOM		Date du casting :
PRENOM		
AGE		
TEL		Lieu du casting :
MAIL		
VILLE		
REGION		

Décrivez votre talent / votre performance	
Pourquoi voulez vous participer à l'émission ?	
Avez-vous déjà participé à un casting/ émission .	
Vos besoin techniques pour votre prestation	
Votre profession	

*Cadre réservé à la Production , ne rien inscrire*

NR	
AV	
IT	

- J'autorise la Ville et ses partenaires à communiquer mes coordonnées et à diffuser photos et vidéos pour assurer la communication et la promotion au concours (diffusion sur Internet et presse).

**Salle Eurythmie, Rue Salvador Allende 82000 Montauban**

**Festivalmes@ville-montauban.fr**

**05.81.98.20.81**